



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 108 du 18 juin 2019

## Rémunérations Aides-soignant.e.s et auxiliaires de puériculture Des diplômes et une rémunération à revaloriser

La CFDT Santé-Sociaux revendique depuis 2013 la refonte du diplôme d'aide-soignant.e afin de tenir compte de la réalité du terrain. Les actes pratiqués ne sont plus les mêmes et les compétences progressent. Pour autant, le travail réel n'est reconnu ni par le diplôme ni par la rémunération.

Contact :  
**Clotilde CORNIÈRE**  
Classifications/Rémunérations  
TÉL : 06 24 41 22 93  
ccorniere@sante-sociaux.cfdt.fr

Le chantier qui s'ouvre sur les métiers du grand âge est une opportunité pour revaloriser les aides-soignant.e.s en catégorie B dans le public, et pour une équivalence de niveau IV dans le privé. Une prime est insuffisante : variable par définition, elle n'entre pas en ligne de compte pour la retraite.

La CFDT Santé-Sociaux chiffre sa proposition à environ 21 millions d'euros pour 300 000 aides-soignant.e.s dans le public (intégration d'une prime), à 158 millions d'euros dans le champ associatif et à 100 millions pour le secteur lucratif.

Les auxiliaires de puériculture doivent aussi être revalorisés sur le même mode.

La place et le rôle des agent.e.s de service doivent aussi être reconsidérés. Pour la CFDT Santé-Sociaux, les métiers et parcours professionnels doivent faire l'objet d'une cohérence d'ensemble, permettant l'accès aux professionnel.le.s les moins diplômés, en lien avec la source d'emplois que représente notre secteur.

C'est aujourd'hui qu'il faut être courageux et ambitieux, au regard du nombre de salarié.e.s concernés et de l'importance des besoins de la population.

**La CFDT Santé-Sociaux est prête à négocier des mesures fortes et concrètes pour répondre aux problèmes d'attractivité et de recrutement, dans l'intérêt des salarié.e.s et des usagers.**